



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 636-3

AVIS est donné par la soussignée que le règlement n° 636-3 intitulé : Règlement modifiant le règlement n° 636 sur la régie interne des séances du Conseil de la Ville de Delson a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 14 juin 2022. Ce règlement vise à ajouter une période de questions pour les personnes présentes dans la salle ainsi que pour les internautes au début des séances du Conseil.

Ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Delson, ce 16 juin 2022.

Nadine Poissant
Greffière adjointe